



## APPEL D'OFFRES PUBLIC

*Travaux de construction*

*Travaux d'élargissement de chaussée de la montée Morel entre les rues Godard et Cynthia ainsi que sur le chemin Val-des-Lacs entre les rues Fournel et du Boisé*

N° AOP-2022-07-01-TC-TP

La Municipalité de Sainte-Sophie demande des soumissions pour les travaux d'élargissement de la chaussée de la montée Morel entre les rues Godard et Cynthia ainsi que sur le chemin Val-des-Lacs entre les rues Fournel et du Boisé.

Seuls sont autorisés à soumissionner les entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental est applicable, dans une province visée par cet accord et détenant, le cas échéant, une licence d'entrepreneur de construction appropriée, émise par la Régie des entreprises de construction du Québec.

### Documents

Les documents d'appel d'offres pourront être obtenus via le service électronique d'appel d'offres à l'adresse suivante : [www.seao.ca](http://www.seao.ca), à compter du 2 août 2022 pour les entrepreneurs inscrits à ce service. Pour s'y abonner ou pour toutes autres questions, les entrepreneurs peuvent communiquer avec SÉAO par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600.

Pour tout renseignement, le soumissionnaire doit communiquer avec : M. Johan Masse, ing. Ingénieur de projet [jmasse@gbi.ca](mailto:jmasse@gbi.ca)

Toutes questions ou demandes écrites doivent être acheminées au plus tard le **17 août 2022, avant 16 h** afin de permettre au responsable de répondre à toutes les demandes par addenda avant l'ouverture des soumissions. Toute demande reçue après ce délai ne sera pas considérée. La Municipalité n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelques erreurs ou omissions que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents et tous les addenda, le cas échéant, reliés à cet appel d'offres.

Il est convenu que tout renseignement donné ou communiqué par un préposé ou employé de **gbi** ne peut servir à interpréter les documents d'appel d'offres ni les plans et devis ni être supplétif à ceux-ci, puisque donné à titre indicatif seulement et n'engage en aucune manière la responsabilité de l'ingénieur ni de son bureau.

### Exigences

Chacune des soumissions devra être accompagnée d'un cautionnement de soumission émis en faveur de la « Municipalité de Sainte-Sophie » au montant équivalent à dix pour cent (10 %) du total de la soumission incluant les taxes.

Seul un cautionnement de soumission établi par un assureur détenant un permis d'assureur délivré par l'Autorité des marchés financiers et l'autorisant à pratiquer l'activité de garantie au sens de la Loi sur les assurances et conforme au formulaire normalisé BNQ 1809-900/H sera accepté aux termes des documents d'appel d'offres.



Ce cautionnement doit garantir la fourniture d'un Cautionnement d'exécution et d'un Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre, des matériaux et des services selon les formulaires normalisés BNQ 1809-900/J et BNQ 1809-900/D chacun pour une valeur de cinquante pour cent (50 %) du contrat.

Ce cautionnement doit être valide pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date d'ouverture des soumissions. Les travaux devraient débuter au mois de septembre 2022 et se terminer dans un délai de **dix-neuf (19) jours de calendrier consécutifs**.

La soumission doit également être accompagnée de tous les autres documents mentionnés dans la liste des documents à remettre avec la soumission.

### **Date de réception**

Les soumissions seront adressées à M. Matthieu Ledoux, directeur général et seront déposées à l'Hôtel de Ville situé au 2199, boul. Sainte-Sophie à Sainte-Sophie, J5J 1A1 **avant 10 h 00 le 25 août 2022** et seront ouvertes publiquement à la même date et à la même heure.

De plus, la Municipalité de Sainte-Sophie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucuns frais quelconques ni obligation d'aucune sorte, envers le ou les soumissionnaires.

Signé à Sainte-Sophie, ce 2 août 2022.

Sophie Plouffe, CPA  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe